

Commune de **Dison**

Wallonie

Réf. 2021/55

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est Mme Catherine Dressen demeurant à 4861 Soiron, rue Saint-Germain 155 B.

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, avenue Jardin Ecole n°100 cadastré division 1 section B n° 339 A.

Le projet consiste en la régularisation de la rehausse du pan de toiture en façade arrière, le remplacement de la charpente et de la couverture de toiture, le sablage et le rejointoyage des façades avant et arrière, la pose d'un bardage en zinc anthracite sur le pignon rehaussé en façade latérale gauche entre le volume de l'habitation et la remise ainsi qu'en façade arrière, la rehausse du linteau de la porte d'entrée et présente les caractéristiques suivantes : demande de permis impliquant une dérogation au plan de secteur de Eupen-Verviers, adopté par l'Arrêté Royal du 23/01/1979. Le bien est situé en zone d'aménagement communal concerté.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté uniquement **sur rendez-vous pendant les heures de service** ainsi que le lundi 16/08/2021 et le mardi 24/08/2021 jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme **au plus tard quarante-huit heures à l'avance** (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be).

Pour les consultations sur rendez-vous, celui-ci doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme, téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be.

**L'enquête publique est ouverte le 19/07/2021 et clôturée le 30/08/2021.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison
- par télécopie au numéro : 087/34.15.87
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : permis d'urbanisme 2021/55.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison, le 30/08/2021, à 9h30.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.